

Tout savoir sur le photovoltaïque en copropriété

Web-conférence du 27 mai 2025



Les principales offres pour les résidences collectives

Hellio accompagne vos résidences sur toute la chaîne d'économie d'énergie.

1

Évaluation du besoin

- + Audit énergétique réglementaire
- + Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- + Projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT)



ou bureau d'études partenaire

2

Réalisation des travaux

- + Assistance à maître d'ouvrage pour la rénovation globale
- + Travaux geste par geste
- + Prise en charge jusqu'à 100 % sur certains postes de travaux
- + Bornes de recharge et photovoltaïque

3

Financement

- + Obtention des aides privées et publiques
- + Financement du reste à charge
- + Avance sur les frais





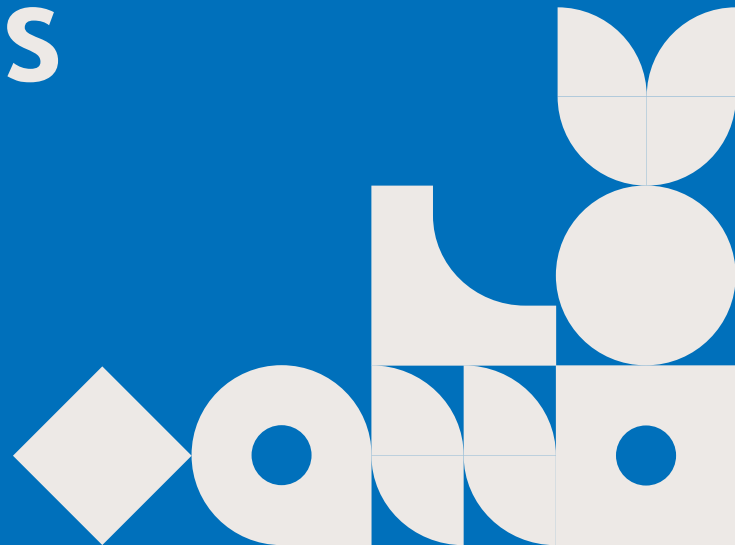
Sommaire

- 1 Les avantages des panneaux solaires
- 2 Les étapes clés d'un projet photovoltaïque en copropriété
- 3 La réglementation des panneaux solaires en copropriété
- 4 Les différentes options pour la copropriété
- 5 Le financement de la centrale photovoltaïque
- 6 L'accompagnement de Hellio
- 7 Questions / réponses



Les avantages des panneaux solaires

hellio



Les prérequis pour l'installation des panneaux photovoltaïques en copropriété

-  **Orientation et ensoleillement optimaux**
Panneaux idéalement orientés **plein sud**, avec **30° d'inclinaison**.
Zone **sans ombre portée** (arbres, bâtiments voisins...).
-  **Toit plat ou toiture inclinée en bon état**
Pose en surimposition de la toiture. Vérification de l'aptitude de la toiture à accueillir les panneaux photovoltaïque (vérification de l'étanchéité / pas d'amiante...)

Les avantages à équiper sa copropriété de panneaux solaires

-  **Production d'énergie locale et gratuite**
Utilisation du soleil comme ressource naturelle inépuisable.
-  **Réduction des charges collectives**
Moins de dépenses en électricité grâce à l'autoconsommation de l'électricité produite
-  **Valorisation du patrimoine immobilier**
Utilisation de la toiture de la copropriété pour la production d'électricité
-  **Amélioration de la performance énergétique**
Baisse des émissions de CO₂, contribution à la transition énergétique.

Les étapes clés d'un projet photovoltaïque en copropriété

hellio



Le solaire en copropriété : étape par étape

Étape 1

Étude de rentabilité et proposition commerciale

Étape 2

Validation en assemblée générale

Étape 3

Visite technique pour s'assurer de la faisabilité du projet et valider le projet

Étape 4

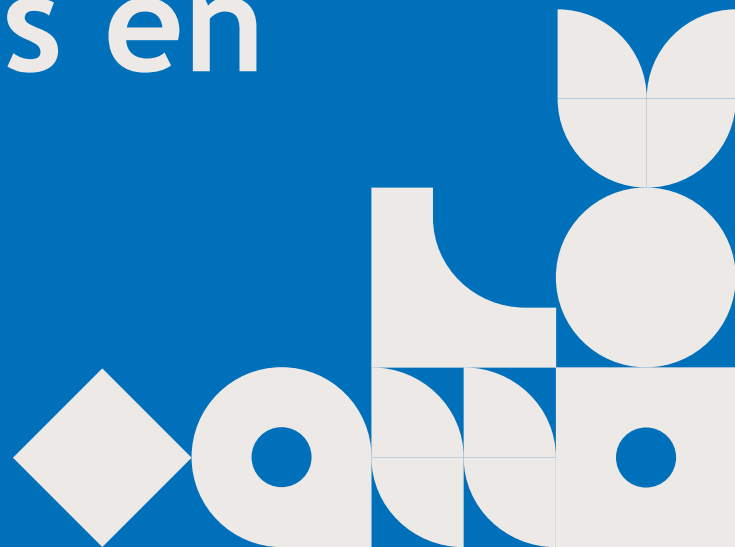
Réalisation des démarches administratives (déclaration préalable et demande de raccordement)

Étape 5

Installation de la solution

La réglementation des panneaux solaires en copropriété

hellio

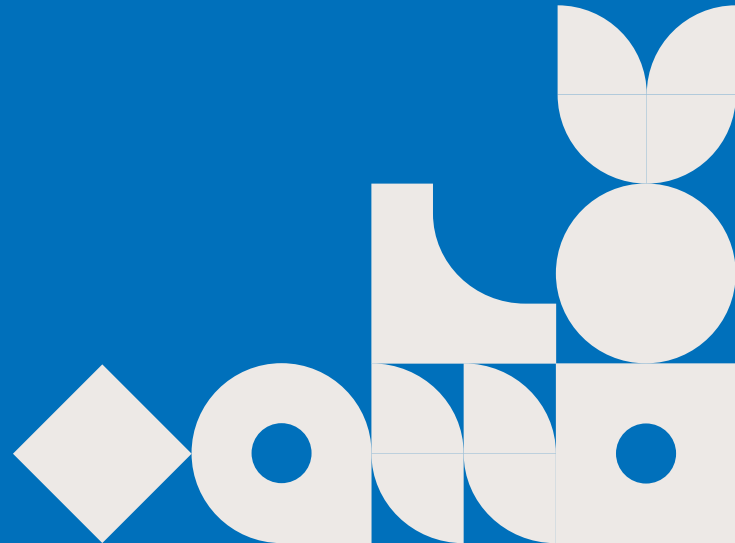


Vote des travaux en AG de copropriété : comment ça marche ?

- Étape indispensable avant tout lancement : le projet doit être présenté et soumis au vote des copropriétaires.
- Documents à annexer à la convocation :
 - Étude de faisabilité, devis, plan de financement, etc.
 - Tout doit figurer dans l'ordre du jour de l'AG.
- Vote à la majorité absolue (article 25) : nécessite la majorité des voix de tous les copropriétaires (présents, représentés et absents).
- Cas particulier “emprunt collectif” : Si un emprunt au nom du syndicat est envisagé, il faut une unanimité des voix.

Les différentes options pour la copropriété

hellio



L'autoconsommation et revente de surplus

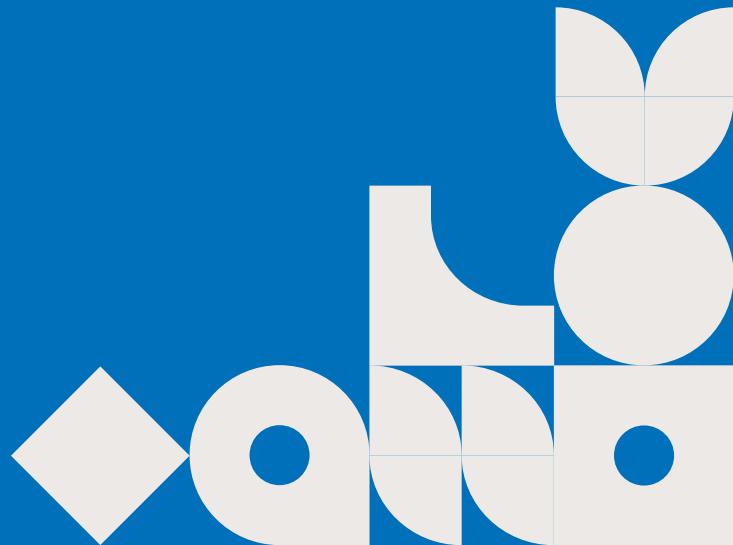
- L'électricité produite est soit consommée soit revendue sur le réseau à un prix fixe sur 20 ans.
- La copropriété bénéficie de la prime à l'autoconsommation touchée 1 an après la mise en service de la centrale photovoltaïque

La vente totale

- Vente de la totalité de l'électricité produite à un prix fixé.
- Entrée de revenus annuels pour la copropriétés

Le financement de la centrale photovoltaïque

hellio



Paieement comptant

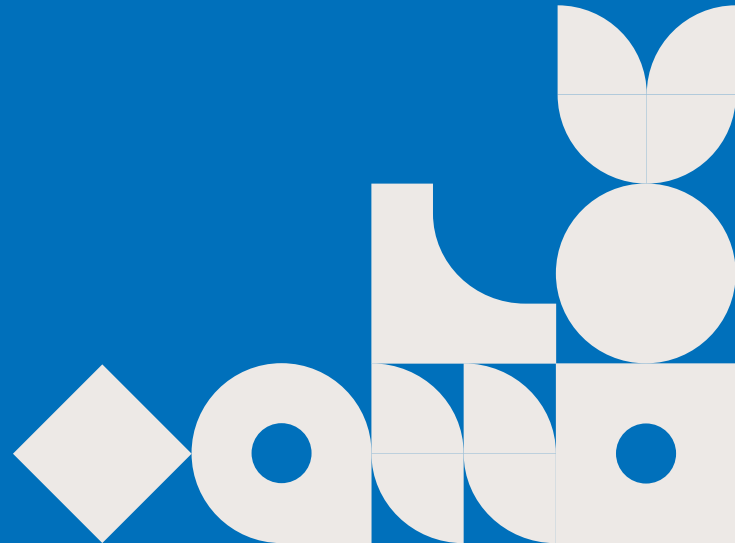
- La copropriété paie l'intégralité de l'installation
- Le prix est divisé en fonction du nombre de copropriétaires.

Prêt bancaire

- Possibilité de réaliser un prêt auprès d'un organisme bancaire

L'accompagnement Hellio

hellio



Notre offre solaire pour les copropriétés

Hellio s'est associé avec l'un des piliers du photovoltaïque en France pour proposer une offre simple, efficace et à très haute performance énergétique.

De marque Dualsun, dont le siège social est situé à Marseille, les modules proposés sont de dernière génération proposant des garanties sur le long terme (30 ans).

[Fiche Technique](#)



Hellio s'engage dans votre projet



Propositions claires répondant à vos besoins énergétiques



Sélection rigoureuse de nos partenaires



Projet clés en main, Hellio s'occupe de tout : des démarches à l'installation finale

L'essentiel à retenir :

L'installation de panneaux solaires en copropriété



Baisse des charges et
valorisation de la résidence



Projet éligible à des primes
selon l'usage des panneaux



Vote des travaux à la
majorité absolue en AG

hellio

copropriete.hellio.com

Questions

Réponses



Contact



Louis-Marie Gillier

Directeur commercial
Habitat Collectif

lmgillier@hellio.com



Vincent Kong

Chef de marché
Efficacité Énergétique

vkong@hellio.com

hellio

50 rue Madame de Sanzillon
92110 Clichy

copropriete.hellio.com

Hellio Copropriété

habitatcollectif@hellio.com
01 84 80 06 71

